



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-08

Séance 29 Janvier 2025

<u>NOMBRE de MEMBRES</u>		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	

Date de la convocation

24/01/2025

Date d'Affichage

24/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.

Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, François SANCHEZ, Sébastien Vera

Procuration de Éric Mollet, à Cynthia GAUDIN

Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas

Objet Attribution chèque eau

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que par délibération n° CC-2024-82 du 4 juillet 2024 la communauté des communes Pays d'Apt Luberon a mis en œuvre des chèques eau et assainissement pour l'aide au règlement des factures à destinations des abonnés résident dans l'une des 25 communes du Pays d'Apt.

Par cette délibération chaque commune s'est vu attribué un nombre de chèque d'une valeur unitaire de 20 € proportionnellement au nombre d'abonnés.

Notre commune a ainsi été doté de 22 chèques par an.

Afin de ne pas créer d'injustice, Monsieur le Maire propose d'appliquer la grille d'évaluation établie par la CCPAL permettant d'instruire les demandes d'attribution des chèques eau, en fonction :

- de la composition du foyer
- du quotient familial
- de la consommation d'eau

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'appliquer la grille d'évaluation (en annexe) établie par la CCPAL afin d'instruire les demandes d'attribution des chèques eau.

Gilles RIPERT, Maire



Chantal Exbrayat Dumas, secrétaire

Transmis au contrôle de légalité 03/02/2025